

Engineered Concrete Performance

Colorant intégral Uni-Mix®

625 W. Illinois Ave., Aurora IL 60506
Tél. : (630) 906-1980 - Télécopie : (630) 906-1982
www.butterfieldcolor.com

CETTE FDS EST CONFORME À 29 CFR 1910.1200 (NORME SUR LA COMMUNICATION DES DANGERS)

Section 1 Identification

IDENTIFICATION DU PRODUIT : Colorant intégral Uni-Mix®
EMPLOIS DU PRODUIT : Colorant pour béton™

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ : Butterfield Color
ADRESSE DE LA SOCIÉTÉ : 625 W Illinois Ave.
VILLE : Aurora, IL 60506
TÉLÉPHONE DE LA SOCIÉTÉ : 1-630-906-1980
NUMÉROS D'URGENCE : CHEMTREC : 1-800-424-9300 (ÉTATS-UNIS)
CANUTEC : 1-613-996-6666 (CANADA)

Section 2, Identification des dangers

Bien que cette matière ne soit pas considérée dangereuse par la norme OSHA sur la communication des dangers (29 CFR 1910.1200), la FDS contient d'importants renseignements essentiels à la sécurité de manutention et à la bonne utilisation du produit. La FDS devra être conservée et tenue à la disposition des employés et autres utilisateurs de ce produit.

2.1 MENTIONS DE DANGER : (CAT = Catégorie de dangers)**H1xx = Généraux, H2xx = Physiques, H3xx = Santé, H4xx = Environnement**

Aucun effet important ni danger critique connu.

2.2 CONSEILS DE PRUDENCE :**P1xx = Généraux, P2xx = Prévention, P3xx = Intervention, P4xx = Stockage, P5xx = Élimination**

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P261 Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols.
P264 Se laver soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+352 En cas de contact avec la peau, laver abondamment à l'eau.
P304+340 EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P309+312 EN CAS d'exposition ou de malaise : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P330 Rincer la bouche en cas d'exposition orale.
P332+313 Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501 Éliminer le contenu et/ou le récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et/ou internationales.

VOIR LES DONNÉES TOXICOLOGIQUES AUX SECTIONS 8, 11 ET 12.

Section 3, Composition / information sur les composants

SUBSTANCE	N° CAS	N° EINECS
Oxyde de fer	1332-37-2	215-570-8

Section 4, Premiers soins

- 4.1 SYMPTÔMES/EFFETS LES PLUS IMPORTANTS, AIGUS ET RETARDÉS : Voir les symptômes et effets aigus et retardés en Section 11.
- 4.2 CONSEILS GÉNÉRAUX : En cas d'exposition ou de préoccupation : Obtenir des conseils/soins médicaux. S'assurer que le personnel médical est informé des substances concernées. Laver les vêtements souillés avant réutilisation.
- 4.3 CONTACT AVEC LES YEUX : Immédiatement rincer les yeux abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact si cela est aisément possible. Si une irritation se développe et persiste, obtenir des soins médicaux.
- 4.4 CONTACT AVEC LA PEAU : Rincer la peau à l'eau/sous la douche. Si une irritation se développe et persiste, obtenir des soins médicaux.
- 4.5 INHALATION : Amener la victime à l'air frais. Appeler un médecin si des symptômes apparaissent ou persistent.
- 4.6 INGESTION :
En cas d'ingestion, APPELER UN MÉDECIN OU UN CENTRE ANTIPOISON POUR OBTENIR LES INFORMATIONS LES PLUS RÉCENTES.
-

Section 5, Mesures à prendre en cas d'incendie

- 5.1 MESURES DE PRÉVENTION DES INCENDIES ET DES EXPLOSIONS : Stocker dans un environnement frais et bien ventilé à sécurité intrinsèque / à l'épreuve des incendies.
- 5.2 AGENTS EXTINCTEURS APPROPRIÉS (ET INAPPROPRIÉS) : Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone.
- 5.3 ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION SPÉCIAUX ET PRÉCAUTIONS SPÉCIALES POUR LES POMPIERS : Tenue de feu standard et appareil respiratoire autonome.
- 5.4 DANGERS SPÉCIFIQUES DE LA SUBSTANCE ET PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX : Durant l'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.
-

Section 6, Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

- 6.1 INTERVENTION EN CAS DE DÉVERSEMENT ET DE FUITE ET PRÉCAUTIONS RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT : Isoler et contenir le produit. Éviter de déverser dans des égouts, des cours d'eau ou sur le sol. Placer les déchets dans un contenant d'élimination et éliminer conformément aux lois et réglementations sur l'élimination des déchets en vigueur.
- 6.2 PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION ET MESURES D'URGENCE : ÉPI de travail standard et masque antipoussière le cas échéant. Aucune intervention de niveau matières dangereuses requise. Pour la protection individuelle, voir la Section 8 de la FDS.
- 6.3 PRÉCAUTIONS RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT : Éviter de déverser dans des égouts, des réseaux municipaux ou dans le sol.
-

6.4 MÉTHODES ET MATÉRIAUX POUR L'ISOLATION ET LE NETTOYAGE : Balayer le matériau et le réutiliser autant que possible. Si son élimination est nécessaire, l'éliminer conformément aux exigences réglementaires en vigueur.

Section 7, Manutention et stockage

7.1 PRÉCAUTIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ DE MANUTENTION : Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

7.2 CONDITIONS DE SÉCURITÉ DE STOCKAGE, Y COMPRIS LES INCOMPATIBILITÉS : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Stocker dans le récipient d'origine hermétiquement fermé. Stocker dans un endroit frais et sec et protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé. Stocker à l'écart des matières incompatibles (voir Section 10 de la FDS).

Section 8, Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1 LIMITES D'EXPOSITION : SUBSTANCE

COMPOSANT DANGEREUX	POIDS	N° CAS
OXYDE DE FER (III)	---	1332-37-2

LIMITES D'EXPOSITION TWA 8 HEURES

	OSHA PEL (mg/m3)	ACGIH TLV (mg/m3)	NIOSH REL (mg/m3)
PARTICULES NUISIBLES	15 (POUSSIÈRE TOTALE)	10	15 (POUSSIÈRE TOTALE)
	5 (POUSSIÈRE INHALABLE)	---	5 (POUSSIÈRE INHALABLE)
FER	10	5	5

8.2 CONTRÔLES D'INGÉNIERIE APPROPRIÉS : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION RESPIRATOIRE

Si les contrôles d'ingénierie ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques en dessous des limites d'exposition recommandées (le cas échéant) ou à un niveau acceptable (dans les pays où des limites d'exposition n'ont pas été établies), un appareil respiratoire homologué doit être porté. Utiliser un appareil respiratoire homologué NIOSH/MSHA s'il existe un risque d'exposition aux vapeurs/brouillards à des niveaux dépassant les limites d'exposition.

8.3 MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE TELLES QUE LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE :

PROTECTION DES YEUX :
Lunettes de sécurité.

PROTECTION DES MAINS :
Gants de travail en tissu.

PROTECTION DU CORPS :
Utiliser une protection du corps adaptée à la tâche. Les combinaisons sont généralement acceptables, en fonction de la tâche.

PRATIQUES DE TRAVAIL ET D'HYGIÈNE :
Prévoir des bassins oculaires et des douches de sécurité facilement accessibles. Se laver à la fin de chaque journée de travail et avant de manger, de fumer ou d'utiliser la toilette. Enlever les vêtements contaminés.

Section 9, Propriétés physiques et chimiques

APPARENCE :	Poudre fine colorée (couleur variable)
ODEUR :	Inodore
SEUIL OLFACTIF :	Non disponible
pH (neutralité) :	4,0 à 8,0
POINT DE FUSION/POINT DE CONGÉLATION :	Non disponible
PLAGE D'ÉBULLITION (P.I., 50 %, point sec) :	Sans objet

POINT D'ÉCLAIR (MÉTHODE D'ESSAI) :	Sans objet
TAUX D'ÉVAPORATION (acétate de butyle = 1) :	Sans objet
CLASSE D'INFLAMMABILITÉ :	Sans objet
LIMITE INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR (% vol.) :	Sans objet
LIMITE SUPÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR (% vol.) :	Non disponible
TENSION DE VAPEUR (mmHg) à 20 °C	Sans objet
DENSITÉ DE VAPEUR (air = 1) :	Sans objet
DENSITÉ À 20/20 °C :	
MASSE VOLUMIQUE :	Non disponible
DENSITÉ (eau = 1)	Sans objet
LIVRES/GALLONS :	Non disponible
SOLUBILITÉ DANS L'EAU :	Insoluble
COEFFICIENT DE PARTAGE (n-octane/eau) :	Non disponible
MASSE VOLUMIQUE :	300 à 1 000 kg/m ³
TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION :	Non disponible
COV (>5,28 g/l) :	Sans objet
COV TOTAUX* :	Sans objet
COV NON EXEMPTÉS* :	Sans objet
POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES DANGEREUX :	Sans objet
PRESSION COV NON EXEMPTÉS (mmHg à 20 °C)	Sans objet
VISCOSITÉ à 20 °C (ASTM D445) :	Sans objet

* Suivant CARB (règles du California Air Resources Board).

Section 10, Stabilité et réactivité

10.1 RÉACTIVITÉ ET STABILITÉ CHIMIQUE :
Stable dans des conditions normales.

10.2 RISQUE DE RÉACTIONS DANGEREUSES ET CONDITIONS À ÉVITER :
Non réactif.

10.3 MATÉRIAUX INCOMPATIBLE :
Non réactif.

10.4 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :
Néant.

10.5 POLYMÉRISATION DANGEREUSE :
Ne se produit pas.

Section 11 - Données toxicologiques

11.1 DANGERS AIGUS :

11.11 CONTACT AVEC LES YEUX ET LA PEAU :
Le contact direct avec les yeux et la peau peut provoquer une irritation mécanique (abrasion).

11.12 INHALATION :
Aucun effet important ni danger critique connu.

11.13 INGESTION :
Aucun effet important ni danger critique connu.

1.2 DANGERS/PROBLÈMES SOUS-CHRONIQUES AGGRAVÉS

PROBLÈMES AGGRAVÉS
Non répertorié

11.3 DANGERS CHRONIQUES :

11.31 Non répertorié

11.4 DONNÉES SUR LA TOXICITÉ POUR LES MAMMIFÈRES

Section 12, Données écologiques

12.1 Non répertoriées

12.2 MOBILITÉ DANS LE SOL

La mobilité de cette matière n'a pas été déterminée.

12.3 DÉGRADATION

Ne se dégrade pas.

12.6 ACCUMULATION

La bioaccumulation de cette matière n'a pas été déterminée.

Section 13, Données sur l'élimination du produit

Recueillir et recycler ou éliminer dans des récipients hermétiques dans une décharge agréée.

Section 14, Informations relatives au transport

POLLUANT MARIN :	Non réglementé
NOM D'EXPÉDITION DOT / TMD :	Non réglementé
ÉTIQUETTE DE FÛT :	Non réglementé
IATA / ICAO :	Non réglementé
IMO / IMDG :	Non réglementé

Section 15, Informations sur la réglementation

15.1 RÉGLEMENTATION EPA :

DANGERS SARA SECTION 311/312 : Néant, aucun composant SARA à déclarer

Tous les composants de ce produit figurent sur la liste TSCA.

Notification par le fournisseur SARA Title III Section 313

COMPOSANTS SARA TITLE III

Oxyde de fer

15.2 RÉGLEMENTATIONS DES ÉTATS :

IL A ÉTÉ ÉTABLI QUE L'EXPOSITION POTENTIELLE À CERTAINES OU À TOUTES LES SUBSTANCES CHIMIQUES DE LA PROPOSITION 65 DE CALIFORNIE DANS CE PRODUIT EST EN DESSOUS DU NIVEAU SANS RISQUE NOTABLE (NSRL).

15.3 RÉGLEMENTATIONS INTERNATIONALES :

Néant

Section 16, Autres informations

16.1 CLASSES DE DANGER :

SANTÉ (NFPA) : , SANTÉ (HMIS) : 1, INFLAMMABILITÉ : 0, Réactivité : 0

16.2 FORMATION DU PERSONNEL

Le personnel devra être informé de tous les dangers présentés par cette matière (énoncés dans cette FDS) avant de la manipuler.

16.3 DATE DE LA FDS : 29/05/2015

Avis :

Butterfield Color décline expressément toutes les garanties explicites ou implicites de qualité marchande et d'adaptation à un emploi particulier concernant le produit ou l'information fournie aux présentes et ne saurait en aucun cas être tenue responsable de dommages indirects ou consécutifs.

Toute l'information figurant aux présentes s'appuie sur des données obtenues auprès de fabricants ou de sources techniques reconnues.

Bien que l'information soit présumée exacte, nous n'offrons aucune assertion quant à leur exactitude ou leur exhaustivité.

Les conditions d'utilisation échappent à notre contrôle, c'est pourquoi les utilisateurs ont pour responsabilité de vérifier les données sous leurs propres conditions d'exploitation afin de déterminer si le produit convient à leurs objectifs particuliers et ils assument tous les risques liés à leur manipulation et leur élimination du produit. Les utilisateurs assument également tous les risques concernant la publication ou l'utilisation des renseignements contenus aux présentes, ou la foi qui leur est accordée.

Ces renseignements portent uniquement sur le produit désigné aux présentes et ne porte pas sur son utilisation en combinaison avec tout autre matériau ou procédé.

Préparé par : HS&E Compliance Resources